Publication électronique : le 2 Septembre 2025



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D237
au territoire des communes de AMBLETEUSE et WIMILLE
TRAVAUX

Création Génie Civil Fibre Section hors agglomération du 02 septembre 2025 au 15 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 13/08/2025, par laquelle R LITTORAL pour ERT Technologies, fait connaître le déroulement des travaux Création Génie Civil Fibre, du 02 septembre 2025 au 15 septembre 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Création Génie Civil Fibre, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D237 du PR 4+245 au PR 5+382, au territoire des communes de WIMILLE et AMBLETEUSE, hors agglomération, du 02 septembre 2025 au 15 septembre 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires de WIMILLE, WIMEREUX et AMBLETEUSE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BOULOGNE-SUR-MER et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARQUISE,

***** ARRETE

ARTICLE 1: La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D237 du PR 4+245 au PR 5+382, hors agglomération, sur le territoire des communes de AMBLETEUSE et WIMILLE, du 02 septembre 2025 au 15 septembre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

Attention:

- Le chantier doit être mis en sécurité à chaque fin de journée
- La Route Départementale devra obligatoirement être réouverte le Week-end du 13 et 14 septembre 2025, car celle-ci sert de déviation pour la manifestation du Trail de la Côte d'Opale

ARTICLE 2: Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes départementales D237, D237E1 et D940, au territoire des communes de WIMILLE, AMBLETEUSE et WIMEREUX,

ARTICLE 3: Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5:

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Wimille, Le 2 septembre 2025

The state of the s

Signé électroniquement par Patrice DECOBERT RESPONSABLE UNITE ETUDES ET RESSOURCES

